

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 16 du mois de mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de conseillers municipaux votants : 14
Date de convocation du conseil municipal : 9 mars 2018

Présents :

Monsieur Gilles BILLIOT	Monsieur Thierry ZION
Madame Catherine COLAS	Madame Lorella CARPENTIER
Monsieur Michel SOUILLART	Monsieur Alexis FEINARD
Monsieur Pascal HERRERO	Monsieur Michel PILTÉ
Madame Nicole BERRUE	Madame Patricia GAUTHIER
Monsieur Michel GAUDE	

Absents excusés : Monsieur Éric DELPIVAR donne pouvoir à Monsieur Michel SOUILLART
Madame Astrid MALAWKA donne pouvoir à Madame Lorella CARPENTIER
Monsieur Olivier MANTOT donne pouvoir à Monsieur Thierry ZION

Absente : Madame Maryse PLANTIVEAU

Madame Lorella CARPENTIER a été élue secrétaire de séance.

➤ DELIBERATION N° 2018/03/01 : ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2018

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de séance du conseil municipal du 19 janvier 2018.

➤ ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Michel Souillart comme président de séance pour les votes des comptes administratifs.

➤ DELIBERATION N° 2018/03/02 : COMPTES DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Considérant le compte de gestion établi par le Comptable Public,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget communal, dressé par le Comptable Public, Monsieur Pichon,

DIT qu'il est en tous points conforme au compte administratif 2017,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ces comptes.

➤ DELIBERATION N° 2018/03/03 : COMPTES DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Considérant le compte de gestion établi par le Comptable Public,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget annexe eau et assainissement, dressé par le Comptable Public, Monsieur Pichon,

DIT qu'il est en tous points conforme au compte administratif 2017,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ces comptes.

➤ **DELIBERATION N° 2018/03/04 : COMPTES DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE POLE SANTE**

Considérant le compte de gestion établi par le Comptable Public,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget annexe pole sante, dressé par le Comptable Public, Monsieur Pichon,

DIT qu'il est en tous points conforme au compte administratif 2017,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ces comptes.

➤ **DELIBERATION N° 2018/03/05 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2017 pour le budget principal.

Sous la présidence de Monsieur Michel Souillart, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,

ARRETE ainsi les résultats définitifs :

<i>Section de fonctionnement</i>	
Recettes	1 084 588.49€
Dépenses	975 365.98€
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes	432 254.05€
Dépenses	540 879.18€

➤ **DELIBERATION N° 2018/03/06 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2017 pour le budget annexe eau et assainissement ;

Sous la présidence de Monsieur Michel Souillart, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,

ARRETE ainsi les résultats définitifs :

<i>Section de fonctionnement</i>	
Recettes	268 644.19€
Dépenses	47397.69€
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes	478 192.72€
Dépenses	404 836.43€

➤ **DELIBERATION N° 2018/03/07 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET ANNEXE POLE SANTE**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2017 pour le budget annexe pôle santé ;

Sous la présidence de Monsieur Michel Souillart, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,

ARRETE ainsi les résultats définitifs :

<i>Section de fonctionnement</i>	
Recettes	53 885€
Dépenses	34 929.37€
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes	221 164.55€
Dépenses	624 204.85€

➤ **DELIBERATION N° 2018/03/08 : EXONERATION TAXE AMENAGEMENT COMMUNALE**

Vu la délibération instituant une taxe d'aménagement de 5%,
Considérant le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;
Considérant les exonérations prévues aux articles L.331-7 et L331-9 du code de l'urbanisme,
Considérant l'article 104 de la loi de finances 2016 en ajoutant une facultative,
Considérant l'article 331.9,9 du code de l'urbanisme permettant aux communes de délibérer pour une exonération de la taxe d'aménagement pour les maisons de santé,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, le pôle santé communal construit ZAC de la Poterie mentionné à l'article L.6323-3 du code de la santé publique et ce pour les seules communes maîtres d'ouvrage.

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DELIBERATION N° 2018/03/09 : VENTE TERRAIN LOTISSEMENT DE LA CHARDONNIERE**

Considérant la mise en vente de trois terrains communaux situés à l'entrée du lotissement de la Chardonnière,
Considérant la commercialisation de ceux-ci par Nexity,
Considérant le désistement de l'acquéreur précédent,
Considérant la promesse de vente au nom de Monsieur Alexis BIGOT et Madame Sonia BERTRAND pour le lot n°59 d'une surface de 283m² pour un montant de 39 900€,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VALIDE la promesse de vente de Monsieur Alexis BIGOT et Madame Sonia BERTRAND pour le lot n°59 d'une surface de 283m² pour un montant de 39 900€,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DELIBERATION N° 2018/03/10 : DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR CHANGEMENT DU PORTAIL DU FORAGE D'EAU POTABLE**

Considérant la Déclaration Utilité Publique et l'arrêté préfectorale du 02 février 2015,
Considérant l'obligation de poser une clôture de 2 mètres de hauteur,
Considérant l'exposé de Monsieur Pilté en charge du dossier,
Considérant le devis de l'entreprise Marion pour un montant de 3386.00€Ht soit 4063.20€TTC.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, au taux le plus élevé, pour la mise en place d'un portail et de serrures sécurisées comme demandé dans la DUP,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DELIBERATION N° 2018/03/11 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES COMPTEURS DE SECTORISATION**

Considérant l'étude patrimoniale menée sur la commune,
Considérant la nécessité de poser 5 débitmètres sur le réseau d'eau potable afin de déterminer les endroits potentiels de fuites et ainsi d'éviter le gaspillage d'eau potable,
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,
Considérant le rapport de notre maître d'œuvre,
Considérant le devis de Véolia pour un montant de 52740.00€ HT soit 63 288.00€ TTC

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, au taux le plus élevé, pour la mise en place de compteurs de sectorisation,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DELIBERATION N° 2018/03/12 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR PERIMETRE PROTECTION DU FORAGE**

Considérant la Déclaration Utilité Publique et l'arrêté préfectorale du 02 février 2015,

Considérant la proposition de l'entreprise Marion pour le remplacement du portail sécurisant le forage d'eau potable pour un montant de 3386.00€HT soit 4063.20€ TTC

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE la proposition de l'entreprise Marion pour un montant de 3386.00€HT soit 4063.20€ TTC pour le remplacement du portail et les serrures sécurisant le forage d'eau potable

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DELIBERATION N° 2018/03/13 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR COMPTEURS DE SECTORISATION**

Considérant l'étude patrimoniale menée sur la commune,

Considérant la nécessité de poser 5 débitmètres sur le réseau d'eau potable,

Considérant la proposition de l'entreprise Véolia pour la pose de 5 débitmètres sur le réseau d'eau potable pour un montant de 52740.00€ HT soit 63 288.00€ TTC

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE la proposition de l'entreprise Véolia pour un montant de potable pour un montant de 52740.00€ HT soit 63 288.00€ TTC pour la pose de compteurs de sectorisation,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DELIBERATION N° 2018/03/14 : ADHESION AU SMICTOM DE SOLOGNE**

Considérant que la CCPS a la compétence ramassage et traitements des déchets ménagers,

Considérant que la CCTVL a par convention avec la CCPS la charges de nos déchets,

Considérant que ladite convention cesse le 31 décembre 2018

Considérant qu'il y a une cohérence pour que les membres d'une même communauté de communes adhèrent aux mêmes syndicats

Considérant que le service apporté par le SMICTOM est légèrement supérieur à celui de la CCTVL (encombrants et entretien des points d'apport volontaire)

Considérant que le taux de la TOEM est supérieur de 6% au SMICTOM (12.08 contre 12.8)

Considérant que l'évolution de la réglementation et de mise aux normes vont faire de nouveau augmenter ces taux,

Considérant que le SMICTOM est géré en régie,

Considérant que l'accès à la déchetterie de la Ferté Saint Aubin serait favorable aux jovicieus, celle-ci étant plus ouverte et plus adaptée,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DEMANDE à la CCPS de conventionner avec le SMICTOM de Sologne pour le ramassage et le traitement des déchets de la commune de Jouy le Potier à partir du 1^{er} janvier 2019,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe que :

- Un sécateur hydraulique est passé dans les rues pour tailler les haies et végétations dépassant sur le domaine communal.
- Que c'est le thème de la culture africaine qui a été retenu par l'école pour la fête des brandons, organisée par la commune et les parents d'élèves.
- Que la date des rencontres jovicieus, organisées par la commune et l'école est fixée au 26 mai,
- Que Le comité des fêtes ne participera pas au marché des potiers et au 14 juillet qui seront donc totalement organisés par la commune.
- Que le Conseil Départemental a programmé les travaux d'enfouissement rue du chenil et pour partie rue de Ligny pour 2018. Il faudra vérifier l'état des réseaux avec notre maître d'œuvre.

- Que la région subventionne les pistes cyclables à hauteur de 40% du hors taxe par l'intermédiaire du Pays Sologne Val Sud puis par la CCPS qui reprend le contrat régional,
- Que le parvis de l'église va être étendu pour permettre une meilleure organisation des cérémonies.
- Que l'installation d'une fontaine par la commission fleurissement est envisagée au carrefour de la rue de la Ferté St Aubin et rue d'Orléans sous forme d'un puit solognot.
- Que la société AXA a proposé de faire une présentation de sa mutuelle collective en partenariat avec la commune. Les élus proposent de recevoir d'autres assurances pour pouvoir y réfléchir.
- Qu'une réunion va être organisée le 04 avril 2018, en présence de la commission eau, du maître d'œuvre et de Véolia pour une visite sur le terrain des zones à traiter suite aux CVM. Le choix de l'entreprise pour effectuer les travaux se fera en juin ou juillet puis une subvention devra être demandée à l'agence de l'eau.
- Que Nexity a fait une nouvelle proposition pour 13 petits lots sur le terrain du Tourniquet. Il précise également qu'une surdensité d'habitations sur ce secteur n'est peut-être pas souhaitable.
- Que Yan Boissière quitte le service technique pour le SMICTOM de Sologne fin avril
- Que Loïc Soulier a été recruté au service technique

Madame Catherine Colas informe que les routes refaites à l'automne sont détériorées, Monsieur le Maire indique que les travaux seront repris au printemps.

Michel Gaudé informe que les subventions ont baissé pour la chaufferie bois mais que la géothermie est intéressante, et qu'il a commencé avec Thierry Zion à mesurer les longueurs de pistes cyclables à réaliser.

Déclaration d'intention d'Aliéner sans droit de préemption

N° 045- 175-18-F0001 : rue André Vial, parcelle AK 152

N° 045- 175-18-F0002 : 110 rue André Vial, AK 139

N° 045- 175-18-F0003 : Domaine du Pigeon Vert, parcelle B 398

N° 045- 175-18-F0004 : 50 rue des ormeteaux, parcelle AL 178

N° 045- 175-18-F0005 : 182 rue des ormeteaux, parcelle AL 156/171

N° 045- 175-18-F0006 : 52 rue des ormeteaux, parcelle AL 177

N° 045- 175-18-F0007 : 199 rue de Ligny, parcelle AL 29

N° 045- 175-18-F0008 : 124 rue des ormeteaux, parcelle AL 175 (lotissement)

N° 045- 175-18-F0009 : 239 rue de vignelles, parcelle AH 28

N° 045- 175-18-F0010 : 74 rue du moulin, parcelle AI 4 et 5

N° 045- 175-18-F0011 : 46 rue des ormeteaux, parcelle AL 180

N° 045- 175-18-F0012 : 184 rue des ormeteaux, parcelle 155 et 184

N° 045- 175-18-F0013 : 202 Le Caillou Rouge, parcelle AI 27

N° 045- 175-18-F0014 : 243 route de la Ferté, parcelle AI 6

Dates à retenir : Commission finances : 23 mars à 18h,

Conseils municipaux : jeudi 12 avril à 20h30, 25 mai et 06 juillet